

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 5 JUILLET 2013**

L'an deux mil treize et le cinq du mois de juillet , à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: CHENU Pascal, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, CHIRAT Yannick

Excusés : JORIOZ Jean Maurice, MORIN Sébastien, BUTHOD Marie - Cécile, CLEYRAT Christian ,
USANNAZ Bernard.

Secrétaire : CHIRAT Yannick

A vingt heures quarante cinq minutes l'assemblée délibérante n'atteignant pas le quorum, Madame la maire propose d'étudier les dossiers ne nécessitant pas de délibération.

I - URBANISME :

- Permis de construire : Mme BIOTTEAU & Mr HATZENBERGER création d'un appentis pour voiture au dessus des places de parking existantes.
Le conseil municipal a émis un avis favorable dans l'attente de l'arrêté définitif de la DDT d'Albertville.

II – AFFAIRES GENERALES :

- Aucune délibération n'a pu être prise.

III – DIVERS :

- ✓ **Zones humides :** Suite à la réunion en mairie le 20 juin 2013 avec madame Marie MAUSSIN de l'APTV, concernant la sauvegarde des zones humides sur le territoire de la commune, l'avis général est favorable à cette opération. La sauvegarde des zones humides permet le maintien de la biodiversité et un écoulement plus lent des eaux de surface en cas de risque de crues et il peut également favoriser le pastoralisme et l'entretien des alpages, notamment par un programme d'opération qui peut être subventionné.

- ✓ **Réforme Territoriales et ses conséquences** : Pour les communes dont la population est inférieure à 1000 habitants, la loi maintient le mode d'élection des élus municipaux selon un scrutin plurinominal majoritaire avec panachage.

Quelques petites modifications sont à noter pour les communes comme Valezan :

- obligation de déposer une déclaration de candidature en préfecture trois semaines avant la date du scrutin, pour les candidatures comme pour les listes
- Les conseillers communautaires seront désignés au sein du conseil municipal suivant l'ordre du tableau (maire, les adjoints selon l'ordre de leur élection et conseillers municipaux par ancienneté de leur élection)

- ✓ **Signalétique des chemins de randonnée** : Monsieur Bernard HANRARD a recensé le nombre de panneaux signalétiques nécessaires au marquage des chemins de randonnées sur le territoire de la commune. Il reste à préciser leur contenu.
- ✓ **Travaux vers école** : Le bureau d'étude SCERCL a préparé le marché d'enfouissement des réseaux, l'appel d'offre va être lancé pour que les travaux puissent être faits cet automne.
- ✓ **Travaux future Mairie** : Les architectes ont préparé les dossiers des appels d'offres qui vont être lancés prochainement.
- ✓ **Nettoyage du réservoir d'eau** : L'entreprise VEOLIA nous a fait un devis de 828.83 € TTC pour le nettoyage du réservoir d'eau potable, les membres du conseil municipal ont validé la commande.
- ✓ **Aménagement au lieu dit « Le Chatelard »** : Une place avait déjà été faite l'année dernière en prévision de la mise en place d'une seconde table de pique-nique. La commande a également été validée par les membres du conseil municipal.

À la fin de la séance, aucune délibération n'ayant un caractère urgent, Madame la Maire propose que la prochaine réunion du Conseil Municipal ait lieu le jeudi 25 juillet 2013 à 20h 30 à la salle de réunion.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
Y. CHIRAT